



Procès-verbal du Conseil Académique Du 27 juin 2023

Le **mardi** 27 juin 2023 à 8 h 00
Liste d'émargement

	Nom	Prénom	Quorum	SIGNATURE
	GEOFFROY	Michel	1	P
Collège A : 14	AUORE	Guylène	1	P
	BANCE	Philippe	1	A
	CORDEL	Nadège	1	Procuration G.MOPHOU
	DAVID	Carine	1	Procuration C.ROOS
	DONATIEN	Patricia	1	A
	DRAME	Moustapha	1	Procuration M.GEOFFROY
	FLORY	Anny	1	P (point 2b)
	GASPARD	Sarra	1	P (point 3f)
	INAMO	Jocelyn	1	A
	JOSEPH	Philippe	1	Procuration M.GEOFFROY
	MOPHOU	Gisèle	1	P
	PELAGE	Jeannie	1	A
	ROOS	Christophe	1	P
	SOUBDHAN	Ted	1	Procuration G.MOPHOU
Collège B : 10	ARAGON	Jaime	1	Procuration JL JOACHIM
	COUDEVYLLE	Guillaume	1	P
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	1	A
	GROS- DESORMEAUX	Jean-Raphael	1	Procuration M.LEBRINI
	JOACHIM	Jean-Louis	1	P
	LEBRINI	Mounin	1	P
	LOUIS-ROSE	Carole	1	P
	MANYRI	Laurent	1	P

	PHILIPPON	Melody	1	A
	ROGERS	Dominique	1	Procuration I.DUBOST
Collège C : 4	CORBIN	Elsa	1	P
	DUBOST	Isabelle	1	P
	LAWRENCE	Génica	1	Procuration M.RENE-TROUILLEFOU
	RENE-TROUILLEFOU	Malika	1	P
Collège D : 2	BELLANGER	Jean-Pierre	1	Procuration M.RAMASSAMY
	RAMASSAMY	Mickaëlle	1	P
Collège E	LETIN	Grégory	1	P
	MARTY	Gilian	1	A
	PLACIDE	Patrick	1	A
	SIARRAS	Patrick	1	P
Collège : BIATSS	FAURE	Agnès	1	P
	GILLOT	Michelle	1	Procuration G.LETIN
	JEAN-BAPTISTE	Pascale	1	P
	MAMES	Patricia	1	P
	NAIGRE	Rose-Marie	1	P
	ROUYARD	Francky	1	P
Coll : Doctorant	CHAPRON	Stéphane	1	A
	COET	Linda	1	A
Collège : Étudiants	AGRIODOS	Euzanne	1	Procuration E.RINALDO
	ARTIGNY	Coralie	1	A
	BAYBAUD	Marc-Olivier	1	A
	COUFFE	Alexy-Kanel	1	A
	HAUTERVILLE	Stacy	1	P
	LINVAL	Jean-Brice	1	A
	MARIN	Lucas	1	A
	PRUDENT	Aurélie	1	A

	RAPHAEL	Weni	1	A
	RINALDO	Ethan	1	P
	RIPPON	Carl	1	Procuration E. RINALDO
	ZALI	Thailyana	1	A
Pers. Ext	BELLEMARE	Roland	1	A
	BESSADA	Catherine	1	A
	EL GANAOUI	Mohammed	1	A
	HO HIO HEN	Catherine	1	Procuration P.JEAN- BAPTISTE
	LOUVET	Sandrine	1	A
	OZIER-LAFONTAINE	Harry	1	A
	VEGA-RUA	Anubis	1	P
	VACANT		0	
TOTAL			61	

Conseil académique du 27 juin 2023

Ordre du jour :

1. Propos liminaires du président
2. Affaires pédagogiques
 - a) Modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences (MGCCC) applicables au cursus de licence et master
 - b) Approbation du bornage de l'année – période de stage
 - c) Modifications de maquettes et des modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences (MPCCC)
 - d) Modification du RGCCC spécifique au département ingénieurs de l'UFR SEN
 - e) Calendrier congés des étudiants – IUT Martinique
 - f) Tarifs 2023-2024 de la formation continue du pôle Martinique
 - g) Note d'harmonisation - directeur des études
3. Questions diverses

Ouverture de la séance à 08 h 20

Vérification du quorum

Monsieur le Président

Nous sommes tous présents, nous avons largement atteint le quorum.

1. Propos liminaires du président

Monsieur le Président

Nous allons débiter avec un peu de retard ce conseil académique, le dernier de l'année universitaire 2022-2023. Nous essayons d'en positionner le moins possible pour ne pas trop vous solliciter. Le calendrier de la prochaine année est quasiment finalisé, vous l'aurez dans les jours qui viennent pour l'année universitaire 2023-2024. De septembre à juillet, vous aurez à l'avance la programmation de l'ensemble des conseils plénières et restreints, ce qui vous permettra de vous organiser.

Merci à toutes celles et tous ceux qui sont là. Je sais que ce n'est pas toujours facile et évident de se libérer, de prendre du temps. Nous allons débiter sans plus tarder ce conseil académique avec les affaires pédagogiques. Nous n'avons pas trop de points, cela ne devra pas être trop long.

2. Affaires pédagogiques

a) Modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences (MGCCC) applicables au cursus de licence et master

Nous commençons par les modalités générales de contrôle de connaissances et des compétences applicables au cursus de licence et master. Vous avez tous reçu les éléments. Je ne crois pas que Monsieur l'administrateur de la CFVU de Martinique soit présent. La VP CFVU de Guadeloupe est en train d'arriver. Sinon, la Directrice de la scolarité, qui est présente a assisté aux CFVU conjointes et donc pourra participer aux discussions si vous en avez. En commençant un peu vite, j'ai oublié de vous demander si vous avez des questions diverses. On peut les inscrire maintenant si vous en avez. Y a-t-il des questions en Martinique ?

Pôle Martinique

Pas de questions diverses, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Apparemment Guadeloupe non plus. On va poursuivre sur ces affaires pédagogiques. Est-ce que vous avez des questions sur ces modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences avant que nous passions au vote ? Oui, Monsieur Létin ?

Monsieur Grégory LÉTIN

À la page 9, un point m'interpelle énormément au regard de l'ancien document du contrat quadriennal 2022-2027. Il y avait une participation obligatoire, qui ne doit pas excéder deux mois. Quand elle excède de deux mois, ce n'est pas réglementaire. Le stagiaire doit être rémunéré.

Monsieur le Président

Obligatoire et rémunéré, ce n'est pas la même chose. Cela peut être non obligatoire et rémunéré, parce qu'il est rémunéré au-delà de deux mois. C'est la loi. Mais cela veut pas dire qu'il est obligatoire parce qu'il est rémunéré.

Monsieur Grégory LÉTIN

D'accord. C'est la première chose, mais il est quand même dit *non obligatoire et plafonné à six mois*. Cela veut dire que si quelqu'un prend un stage non obligatoire de six mois, il sera rémunéré.

Monsieur le Président

Bien sûr, même de trois mois.

Monsieur Grégory LÉTIN

La deuxième chose, le stage non obligatoire n'est pas valorisé et cela me dérange. L'ancien document 2022-2027 préconisait justement que ce soit valorisé. Il disait par exemple que le stage obligatoire est un EC prévu dans la maquette de formation. En l'occurrence, ce n'est pas mentionné.

Madame COMBET, Directrice de la division de la scolarité

Bonjour à tous. Les stages obligatoires dans les maquettes comptent dans le cursus de formation et donc délivrent des ECTS. Des stages non obligatoires ne sont pas dans le cursus de formation. Ils sont laissés à l'appréciation des étudiants et c'est pour cette raison qu'il est ici proposé de le plafonner à six mois pour éviter qu'il empiète sur le parcours et le cursus de formation.

Monsieur Grégory LÉTIN

Cela ne répond pas à ma question. Il doit quand même être valorisé au travers d'un ECTS. Dans l'ancien document, c'était mentionné. Je n'ai trouvé dans mes recherches aucun MGCC. C'est une université où le stage non obligatoire n'était pas valorisé au travers d'un ECTS. C'est non attributif d'ECTS, c'est-à-dire un stage non obligatoire et en plus qui n'est pas valorisé.

Madame COMBET, Directrice de la division de la scolarité

Parce qu'il n'est pas obligatoire.

Monsieur Grégory LÉTIN

Dans l'ancien MGCC, il était indiqué que c'était valorisé au travers d'un ECTS. Je reprends sous les yeux : « *Le stade non obligatoire est un EC ou prévu dans la maquette de formation, dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle...* » etc. C'est la partie qui me dérange. C'est comme si on disait aux étudiants : *vous allez devoir faire un stage non obligatoire, mais pas sur la période de la formation, pas sur la période de l'année universitaire, non rémunéré, pas valorisé, en fait, allez faire un stage, mais gratuitement.* C'est presque du travail dissimulé, entre parenthèses.

Madame AURORE, VP CFVU

Je suis désolée pour ce retard, veuillez m'excuser. Concernant les stages non obligatoires, comme son intitulé l'indique, il est non obligatoire. Par contre ? Il favorise l'insertion, donc il va aider. Il va contribuer quand même à l'insertion d'étudiants. Cela fait pas partie de la plaquette, mais il est non obligatoire. Ce n'est pas une EC au choix. Ce n'est pas obligatoire. Celui qui veut faire son stage, fait son stage, et celui qui ne veut pas, il n'est pas obligé. Et cela n'impacte pas son diplôme.

Monsieur Grégory LÉTIN

Obligatoire ou pas, tout stage est accompagné d'une convention. Il y a nécessairement également un contrôle des connaissances.

Madame AURORE, VP CFVU

Il y aura une convention de stage non obligatoire, qui est différente de la convention de stage obligatoire.

Monsieur le Président

L'idée est que l'étudiant, je suppose, valorise ce stage puisqu'il y aura une convention et que l'équipe pédagogique est impliquée dans le cadre de son insertion professionnelle. Sur son curriculum notamment, c'est un plus par rapport aux autres étudiants. Mais n'étant pas dans la maquette, il ne fait pas l'objet de ECTS tout simplement. L'équipe fait preuve de souplesse, parce que c'est clair que si le stage dure plus de deux mois, il y a peu de chances qu'il se situe uniquement pendant les congés des étudiants. Cela veut dire que cela empiète tout de même sur les cours. C'est pendant l'année.

Madame AURORE, VP CFVU

Les petites vacances scolaires.

Monsieur le Président

De toute façon, on a bien écrit qu'il peut s'effectuer de façon discontinue aussi, alors qu'il peut se faire en plusieurs temps. Je suppose que cela correspond à des situations déjà rencontrées et elles sont du coup prévues par ce document.

Madame AURORE, VP CFVU

Un stage obligatoire est sanctionné par une note et va être sujet à délibération lors du jury. Une fois que le jury a délibéré, il n'y a plus d'épreuve possible. Si le stage non obligatoire se fait pendant les grandes vacances, après le jury, cela ne peut pas rentrer en ligne de compte. Par contre, tout à l'heure, vous disiez que ce n'est pas valorisé pour l'étudiant. Cela va être valorisé dans le supplément au diplôme, c'est écrit dans le supplément diplôme. Cela va également être mis dans son portfolio qui n'est pas encore obligatoire, mais qui fait partie des compétences acquises durant tout son cursus. Et, les compétences acquises peuvent venir de l'activité que l'étudiant aurait au sein d'une association. Ce n'est pas dans son cursus et pourtant il peut le valoriser.

Monsieur le Président

Est-ce que vous avez d'autres remarques ou questions sur ce document ?

Monsieur Jean-Louis JOACHIM

Oui, Monsieur le Président. J'ai une remarque d'ordre formel. Je constate qu'il y a des ... Par exemple, le point A.2.2 *Statuts d'auteur libre* a été développé alors que cela ne devrait pas être le cas puisque nous sommes en présence d'un sommaire comme son nom l'indique. Le point A.4.14 également, qui concerne le supplément au diplôme.

Monsieur le Président

Très bien. Ces coquilles seront corrigées.

Monsieur Jean-Louis JOACHIM

Ce sont des petites coquilles. Le point A.3 aussi n'est pas à sa place, concernant les sessions d'évaluation, qui pourra être déplacé. Merci.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Non. Ce document ayant déjà été travaillé en CFVU, je propose de passer au vote.

Monsieur le VP Pôle Martinique

En Martinique, nous sommes 16.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?
Deux votes contre.

Monsieur Grégory LÉTIN

Je vote contre pour les raisons du stage non obligatoire qui n'est pas valorisé en termes d'ECTS comme c'était le cas dans l'ancien document.

Monsieur le Président

Nous avons deux votes contre. Sur le campus du Camp Jacob, nous avons la présence de Monsieur Rouyard. Merci.

Monsieur Francky ROUYARD

Bonjour à tous.

Monsieur le Président

Cela nous fait un votant de plus. Nous passons au point suivant.

b) Approbation du bornage de l'année – période de stage

Monsieur le Président

Approbation du bornage de l'année universitaire. C'est un document d'une page. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Le début de l'année commence au 1^{er} septembre de l'année N et se termine au 30 septembre de l'année N +1, soit treize mois, ce qui permet de finaliser les stages, les mémoires, etc. S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Une question de Monsieur Létin.

Monsieur Grégory LÉTIN

Au final, l'année universitaire s'étale sur quatorze mois. C'est une année universitaire.

Monsieur le Président

Pourquoi quatorze mois ?

Monsieur Grégory LÉTIN

Du 1^{er} septembre N au 30 septembre N+1.

Monsieur le Président

Il y a douze mois, plus le mois de septembre, ce qui fait treize. Cela a souvent été ainsi. On déborde en raison des soutenances de mémoire, ou des gens qui ont des stages justement de six mois, des stages longs de master qui soutiennent à la rentrée, en septembre. L'établissement est fermé jusqu'à la fin août.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Le Professeur Flory nous a rejoints en Guadeloupe.

Madame ? (00'21'19)

J'ai une question. Pour les formations ingénieurs, le stage de rattrapage va jusqu'au 26 juillet.

Monsieur le Président

Il faut solliciter l'administration pour la fermeture de l'établissement. Il faut écrire à la direction générale des services qui donnera la solution, mais il n'y aura pas de souci particulier. Il faut juste qu'on soit prévenu.

S'il n'y a pas de question sur ce document, nous passons au vote sur le bornage de l'année.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Il est adopté à l'unanimité. Merci.

c) Modifications de maquettes et des modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences (MPCCC)

Monsieur le Président

Nous avons ensuite des modifications de maquette et des modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences. Avez-vous des questions ? Là aussi, ces documents sont passés dans les CFVU compétentes. S'il n'y a pas de question, nous allons faire un vote global si vous voulez bien.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Ces modifications sont approuvées. Merci beaucoup.

d) Modification du RGCCC spécifique au département ingénieurs de l'UFR SEN

Monsieur le Président

Nous passons au RGCCC. Avez-vous des remarques ou des questions ? Cela concerne les formations d'ingénieurs. Pas de questions. Nous passons au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Les modifications sont adoptées.

e) Calendrier congés des étudiants – IUT Martinique

Monsieur le Président

Ensuite, calendrier de congés des étudiants de l'IUT de la Martinique. Il y a une petite coquille à corriger pour l'armistice. Avez-vous des remarques sur ce document ? Non ? Nous passons au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?
Unanimité. Merci.

f) Tarifs 2023-2024 de la formation continue du pôle Martinique

Monsieur le Président

Ce document relève plutôt du conseil d'administration que du conseil académique, mais on le fait passer, sur les tarifs de la formation continue du Pôle Martinique. Avez-vous des questions ? Monsieur Létin.

Monsieur Grégory LÉTIN

Je vois le tarif du **BFCA** du Pôle Martinique. Pour les autres, est-ce le même tarif ?

Monsieur le Président

Ce n'est pas le même document, mais ce sont les mêmes tarifs sur les formations identiques, me semble-t-il. En revanche, il y a des formations qui sont parfois propres à certains Pôles et dans ce cas, elles n'apparaissent pas sur l'un ou sur l'autre Pôle, et donc des tableaux différents. Mais elle est déjà passée, c'est pourquoi qu'on n'a pas le même tableau. Il n'y a pas eu non plus le même agenda au niveau des instances sur les deux Pôles, mais en plus, les tableaux sont différents parce que vous avez des diplômes génériques comme le DAU. C'est la même chose des deux côtés et vous avez parfois des diplômes qui sont spécifiques aux territoires et qui n'apparaissent pas non plus sur les deux.

Avez-vous d'autres questions ou remarques sur ce tableau ? Non. Nous allons le soumettre au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Les tarifs sont adoptés.

g) Note d'harmonisation - directeur des études

Monsieur le Président

Ensuite, nous avons une note d'harmonisation qui concerne la fonction de directeur des études. Je vous laisse la parole si vous avez des questions ou des remarques sur ce document. Aucune remarque ? On passe au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le document est adopté. Merci beaucoup.

3. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Monsieur le Président

Je crois que c'était le dernier point. Il n'y a pas de questions diverses. Merci beaucoup à toutes celles et ceux qui ont fait le déplacement pour participer à cette dernière réunion du conseil académique. Merci aux étudiants, je vous souhaite de bonnes vacances. Merci aux collègues de l'administration et aux personnalités extérieures qui nous ont fait l'honneur d'être présentes.

Fin de la séance : 08 h 49

* * *